

OBSERVATORY 173 ON CLIMATE & LIFE INSURANCE

LEPETIT Michel
Président de Global Warning
Vice-Président co-fondateur de The Shift Project
12 juillet 2017

Traduction d'un extrait du rapport au CSF : « Implementing the Recommendations of the Task Force on Climate-related Financial Disclosure »

Sources : CSF : (1) Recommendations of the Task Force on Climate-related Financial Disclosures - June 2017 –(2) Implementing the Recommendations of the Task Force on Climate-related Financial Disclosure – june 2017 – (3) The Use of Scenario Analysis in Disclosure of Climate-Related Risks and Opportunities – june 2017

[CSF 29 juin 2017 - Recommandations du groupe de travail sur l'information financière liée au climat](#)

[Annexe : Mettre en œuvre les recommandations du groupe de travail sur l'information financière liée au climat](#)

Lignes directrices supplémentaires pour les investisseurs institutionnels¹

Les investisseurs institutionnels

Les investisseurs institutionnels constituent un groupe d'entités diverses comprenant les fonds de pension publics et privés, les compagnies d'assurance (et de réassurance), les fonds de dotation, les fondations ; qui investissent dans des actifs soit en leur nom, soit pour le compte de leurs bénéficiaires. Un investisseur institutionnel investit selon un mandat, ou selon une stratégie d'investissement définie par son organe de surveillance ou par ses bénéficiaires. Les investisseurs institutionnels ont des horizons d'investissement divers qui conditionnent leur tolérance au risque et leur stratégie d'investissement. Beaucoup d'investisseurs institutionnels ont des portefeuilles d'investissement largement diversifiés dans des stratégies d'investissement, des classes d'actifs, des régions et des portefeuilles comprenant des milliers d'expositions différentes dans des sociétés et dans des signatures souveraines. L'investisseur institutionnel peut faire appel un gérant d'actifs qui investit pour son compte².

Que l'investisseur institutionnel investisse en direct ou via un gérant d'actifs, il est confronté aux potentiels risques de transition ou physiques auxquels ses investissements sont exposés. Pour les mêmes raisons, un investisseur institutionnel peut bénéficier du potentiel de rendement qu'offrent les opportunités liées au changement climatique.

L'investisseur institutionnel se situe au sommet de la chaîne d'investissement et, de ce fait, il a un rôle important à jouer pour influencer les organisations dans lesquelles il investit, pour qu'elles publient une information liée au climat de meilleure qualité. La publication d'informations de qualité,

¹ NdT : il s'agit de **Supplemental guidance for Asset owners**, pages 33-35 et de Carbon Footprinting and Exposure Metrics, pages 43-46, de cette annexe du rapport ; le présent document est donc une extension de **Guidance for All Sectors** (pages 14-21)

² Dans ce rôle, les gérants d'actifs agissent également comme des fiduciaires. Un gérant d'actifs investit dans le cadre de lignes directrices précisées par l'investisseur institutionnel pour un mandat donné défini dans le contrat de gestion des investissements, ou bien dans les spécifications d'un produit.

par un investisseur institutionnel, sur les risques et opportunités liés au climat permet à ses bénéficiaires et à des observateurs d'évaluer sa prise en compte du changement climatique en matière d'investissements, et son approche du sujet. Cela pourrait comprendre une évaluation de la façon dont l'investisseur institutionnel intègre des informations financières liées au climat pertinentes dans ses activités d'investissement de différentes manières ; par exemple, lorsqu'il détermine sa stratégie d'investissement, lorsqu'il prend de nouvelles décisions d'investissement, et lorsqu'il fait la gestion de son portefeuille préexistant. En encourageant la publication d'informations financières liées au climat par les investisseurs institutionnels, les bénéficiaires et autres parties prenantes seront à même de mieux comprendre leurs expositions aux risques et aux opportunités liés au climat. En outre, la publication par les investisseurs institutionnels d'informations financières liées au climat peut encourager une meilleure transparence de l'information à travers la chaîne d'investissement, qui part des investisseurs institutionnels, passe par les gérants d'actifs, et va jusqu'aux entreprises sous-jacentes – permettant ainsi à toutes les organisations et aux particuliers de prendre des décisions d'investissements sur la base d'une meilleure information.

Gouvernance

Information sur la gouvernance de l'organisation en matière de risques et d'opportunités liés au climat.

Information recommandée (a)

Description des modalités de surveillance par le conseil des risques et des opportunités liés au climat.

Lignes directrices pour tous les secteurs

En décrivant les modalités de surveillance par le conseil des risques et des opportunités liés au climat, l'organisation devrait envisager des débats sur les points suivants :

- les processus, et leur fréquence, à travers lesquels le conseil et/ou un sous-comité du conseil (par ex. audit, risque, voire autre(s) comité(s)) sont informés des sujets liés au climat,
- si le conseil - et/ou les sous-comités - prend en considération les sujets liés au climat quand il passe en revue et approuve les orientations stratégiques, les principaux plans d'actions, la politique de gestion des risques, les budgets annuels, le plan d'affaires ainsi que la fixation des objectifs de performance, le suivi de la mise en œuvre et des réalisations, et la supervision des principaux investissements, des acquisitions, et des cessions, et
- comment le conseil suit et contrôle les avancées vers les objectifs et les cibles, pour les sujets liés au climat

Information recommandée (b)

Description du rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques et des opportunités liés au climat.

Lignes directrices pour tous les secteurs

Dans la description du rôle de la direction en matière d'évaluation et de gestion des sujets liés au climat, l'organisation devrait veiller à intégrer les informations suivantes :

- si l'organisation a attribué des responsabilités liées au climat à certains niveaux de direction, ou de comités ; et dans ce cas, si ces niveaux de direction ou si ces comités rapportent au conseil, ou à un comité du conseil, et si ces responsabilités incluent l'évaluation et/ou la gestion de sujets liés au climat,

- une description de(s) l'organisation(s) associée(s)
- les processus par lesquels la direction est informée des sujets liés au climat
- comment la direction (par sa position spécifique et/ou via des comités de direction) suit les sujets liés au climat

Stratégie

Information sur les impacts présents et potentiels des risques et des opportunités liés au climat, sur les métiers, sur la stratégie et sur le financement de l'organisation lorsque cette information est significative et pertinente³.

Information recommandée (a)

Description des risques et les opportunités liés au climat que l'organisation a identifiés à court, moyen et long termes.

Lignes directrices pour tous les secteurs

L'organisation devrait produire les informations suivantes :

- Une description des horizons à court, moyen et long termes qu'elle considère pertinents, en prenant en compte la durée de vie utile des actifs ou des infrastructures de l'organisation, et le fait qu'en général les conséquences des changements climatiques se manifestent à moyen et long termes,
- Les sujets liés au climat spécifiques pour chaque horizon temporel (court, moyen et long termes) qui pourraient avoir un impact financier matériel sur l'organisation, en distinguant si ces risques liés au climat sont de type physiques, ou de transition,
- Une description des processus utilisés pour déterminer quels risques et quelles opportunités pourraient avoir un impact financier significatif sur l'organisation.

L'organisation devrait envisager de fournir le cas échéant une description de ses risques et opportunités par secteur/zone géographique. Pour la description des sujets liés au climat, l'organisation pourra se référer aux tableaux A1 et A2.

Information recommandée (b)

Description des impacts des risques et des opportunités liés au climat sur les métiers, la stratégie et le financement de l'organisation.

Lignes directrices pour tous les secteurs

En s'appuyant sur la recommandation d'information (a), une organisation devrait informer en quoi les questions liées au climat ont affecté ses métiers, sa stratégie et son financement. Une organisation devrait veiller à prendre en compte les impacts sur ses métiers et sur sa stratégie dans les domaines suivants :

- produits et services
- chaîne d'approvisionnement et/ou chaîne de valeur
- activités d'adaptation ou de réduction
- investissement dans la recherche et le développement
- activités opérationnelles (y compris le type d'activité et la localisation des établissements)

³ NdT : pour « where such information is material »

L'organisation devrait décrire comment les sujets liés au climat servent comme entrées dans ses processus de planification financière, l'(es) horizon(s) pris en compte, et comment ces risques et ces opportunités sont priorisés. L'information par l'organisation devrait refléter une vision globale des interdépendances entre les différents facteurs, affectant sa capacité à créer de la valeur sur la durée. De plus, l'organisation devrait veiller à inclure dans cette information les impacts de la planification financière dans les domaines suivants :

- coûts d'exploitation et chiffre d'affaires
- coûts des capitaux et allocation du capital
- acquisitions et cessions
- accès aux financements

Si des scénarios liés au climat sont utilisés par l'organisation pour renseigner sa stratégie et son financement, il faudra décrire ces scénarios.

Lignes directrices supplémentaires pour l'investisseur institutionnel

L'investisseur institutionnel devrait décrire comment les risques et opportunités liés au climat sont pris en compte dans des stratégies d'investissement pertinentes. On pourra le décrire du point de vue de la totalité des fonds ou de la stratégie d'investissement, ou de stratégies individualisées selon différentes classes d'actifs.

Information recommandée (c)

Description de la résilience de la stratégie de l'organisation, en prenant en compte différents scénarios liés au climat, y compris un scénario 2°C voire plus ambitieux.

Lignes directrices pour tous les secteurs

L'organisation devrait décrire en quoi ses stratégies sont résilientes aux risques et opportunités liés au climat, en prenant en compte une transition bas carbone compatible avec un scénario 2°C, voire plus ambitieux et, lorsque c'est pertinent pour l'organisation, des scénarios correspondant à une augmentation des risques physiques liés au climat.

L'organisation devrait envisager de présenter :

- où elle considère que ses stratégies peuvent être concernées par les risques et opportunités liés au climat ;
- comment ses stratégies pourraient évoluer pour prendre en considération de tels risques et opportunités ; et
- les scénarios liés au climat pris en considération, ainsi que le(s) horizon(s) temporel(s) associé(s)

Se référer à la Section D du « Task's Force report » pour les informations sur l'application des scénarios à l'analyse prospective.

Lignes directrices supplémentaires pour l'investisseur institutionnel

L'investisseur institutionnel qui réalise des analyses de scénarios devra fournir une explication sur les modalités d'utilisation de ces scénarios liés au climat, par exemple pour fournir de l'information sur un investissement dans un type d'actif donné.

Gestion du risque

Information sur la façon dont l'organisation identifie, évalue et gère les risques liés au climat.

Information recommandée (a)

Description des processus de l'organisation visant à identifier et évaluer les risques liés au climat.

Lignes directrices pour tous les secteurs

L'organisation devrait décrire ses processus de gestion des risques visant à identifier et évaluer les risques liés au climat. Un élément majeur de cette description est la méthode par laquelle l'organisation détermine l'importance relative des risques liés au climat par rapport à d'autres risques.

L'organisation devrait décrire si elle prend en considération les obligations réglementaires liées au changement climatique qui existent et celles qui sont émergentes (par exemple des limites sur les émissions), ainsi que d'autres facteurs pertinents.

L'organisation devrait aussi veiller à informer sur :

- les processus pour évaluer l'ampleur et la portée potentielles des risques qui sont identifiés comme étant liés au climat, et
- les définitions utilisées pour la terminologie des risques ; ou les références au cadre de typologie des risques utilisé.

Lignes directrices supplémentaires pour l'investisseur institutionnel

L'investisseur institutionnel devra décrire, le cas échéant, sa politique d'engagement mise en œuvre avec les entreprises qu'il détient pour les inciter à une meilleure information et de meilleures pratiques sur leurs risques liés au climat, afin d'améliorer la disponibilité des données et la capacité des investisseurs institutionnels à évaluer les risques liés au climat.

Information recommandée (b)

Description des processus de l'organisation pour gérer les risques liés au climat.

Lignes directrices pour tous les secteurs

L'organisation devrait décrire ses processus pour gérer ses risques liés au climat, y compris la manière dont elle prend ses décisions pour atténuer, transférer, accepter, ou contrôler ces risques. En outre, l'organisation devrait décrire ses processus pour hiérarchiser les risques liés au climat, y compris la manière d'évaluer leur matérialité au sein de l'organisation.

Lorsqu'elle décrit ses processus pour gérer ses risques liés au climat, l'organisation devrait traiter les risques contenus dans les tableaux A1 et A2, au cas le cas.

Lignes directrices supplémentaires pour l'investisseur institutionnel

L'investisseur institutionnel devrait décrire comment il analyse la situation de son portefeuille global par rapport à une transition vers un monde où l'approvisionnement en énergie, où sa production et où sa consommation seront moins carbonés. Cela pourra comprendre des explications sur la manière dont l'investisseur institutionnel gère activement l'évolution de son portefeuille par rapport à cette transition.

Information recommandée (c)

Description de la manière dont les processus pour identifier, évaluer, et gérer les risques liés au climat sont intégrés dans le cadre global de gestion du risque de l'organisation.

Lignes directrices pour tous les secteurs

L'organisation devrait décrire comment ses processus pour identifier, évaluer, et gérer les risques liés au climat sont intégrés dans le cadre global de sa gestion du risque.

Indicateurs et objectifs

Information sur les indicateurs et objectifs utilisés pour évaluer et gérer les risques et les opportunités lorsque cette information est significative et pertinente.

Information recommandée (a)

Description des indicateurs utilisés par l'organisation pour évaluer les risques et les opportunités liés au climat en accord avec son processus stratégique et celui de gestion du risque.

Lignes directrices pour tous les secteurs

L'organisation devrait fournir les principaux indicateurs utilisés pour mesurer et gérer les risques et les opportunités liés au climat, tels que ceux décrits dans les tableaux A1 et A2. L'organisation devrait envisager d'inclure des indicateurs sur les risques liés au climat associés à l'eau, à l'énergie, à l'utilisation des sols, et à la gestion des déchets lorsque cela semble pertinent et approprié.

Lorsque les questions liées au climat sont significatives et pertinentes, l'organisation devrait décrire si et comment ces indicateurs de performance sont intégrés dans les politiques de rémunération.

Lorsque c'est pertinent, l'organisation devrait fournir son prix interne du carbone ainsi que ses indicateurs permettant de prendre la mesure des opportunités liées au climat tels que le chiffre d'affaires de produits et services conçus pour une économie bas carbone.

Les indicateurs devraient être fournis pour le passé afin de permettre une analyse des tendances. En outre, lorsque cela n'est pas évident, l'organisation devrait détailler la méthodologie utilisée pour calculer ou estimer les indicateurs liés au climat.

Lignes directrices supplémentaires pour l'investisseur institutionnel

L'investisseur institutionnel devrait décrire les indicateurs utilisés pour évaluer les risques et les opportunités liés au climat dans chaque fonds ou chaque stratégie d'investissement. Lorsque c'est pertinent, l'investisseur institutionnel devrait fournir les indicateurs pris en compte dans les décisions et dans le suivi des investissements.

Information recommandée (b)

Information sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) Scope 1, Scope 2, et, lorsque c'est pertinent, Scope 3, et sur les risques associés.

Lignes directrices pour tous les secteurs

L'organisation devrait fournir ses Scope 1 et Scope 2 d'émissions de GES et si c'est pertinent, son Scope 3 et les risques associés⁴.

Les émissions de GES devraient être calculées conformément à la méthodologie du GHG Protocol pour permettre l'agrégation et la comparabilité entre organisations et entre gouvernements⁵. Lorsque c'est pertinent, l'organisation devrait fournir les ratios d'efficacité en matière de GES⁶ propres à son secteur d'activité faisant l'objet d'un large consensus⁷.

Les émissions de GES et indicateurs associés devraient être fournis pour le passé afin de permettre l'analyse des tendances. En outre, en l'absence d'évidence, l'organisation devrait fournir une description des méthodologies utilisées pour calculer les indicateurs.

Lignes directrices supplémentaires pour l'investisseur institutionnel

L'investisseur institutionnel devrait fournir les intensités de GES moyennes pondérées, lorsque les données sont disponibles ou peuvent être raisonnablement estimées, pour chaque fonds ou chaque stratégie d'investissement.

En outre, l'investisseur institutionnel devrait fournir d'autres indicateurs qu'il pense être utiles à la prise de décision ainsi qu'une description des méthodologies utilisées. Voir la Table 2 pour des indicateurs habituels de l'empreinte et de l'exposition carbone, y compris l'intensité de GES moyenne pondérée.

Note : le groupe de travail reconnaît les problèmes et les limites des indicateurs actuels d'empreinte carbone, y compris le fait que de tels indicateurs ne devraient pas être nécessairement interprétés comme une mesure du risque. Le groupe de travail voit ce rapport sur l'intensité de GES moyenne pondérée comme un premier pas et il s'attend à ce que la publication de telles informations suscite d'importants progrès dans le développement d'indicateurs de risque liés au climat utiles pour la prise de décision. Le groupe de travail admet que certains investisseurs institutionnels ne seront capables de faire un tel rapport que sur une partie de leurs investissements, du fait de la disponibilité des données, et de questions méthodologiques.

Information recommandée (c)

Description des objectifs utilisés par l'organisation pour gérer les risques et les opportunités liés au climat et l'atteinte de ces objectifs.

⁴ Les émissions sont le principal contributeur à l'augmentation globale des températures et, en tant que telles, elles sont un élément central des réponses politiques, réglementaires, du marché et technologiques visant à limiter le changement climatique. En conséquence, une organisation avec des émissions significatives sera généralement plus fortement impactée par le risque de transition qu'une autre organisation. En outre, les contraintes actuelles ou à venir sur les émissions, soit directement par des restrictions sur les émissions soit indirectement par des budgets carbone, pourraient impacter financièrement une organisation.

⁵ Même si il reste des problèmes à régler, la méthodologie du GHG Protocol est le standard le plus largement reconnu et utilisé pour calculer les émissions de GES. Une organisation peut utiliser une méthodologie de reporting nationale si celle-ci est compatible avec la méthodologie du GHG Protocol.

⁶ NdT : *GHG efficiency ratio* : cette expression est mal définie

⁷ Pour les industries fortement consommatrice en énergie, il est important que soient fournis les indicateurs associés à l'intensité des émissions. Par exemple, les émissions par unité de performance économique (par ex. les unités de production, le nombre d'employés, ou la valeur ajoutée) est un indicateur largement utilisé.

Lignes directrices pour tous les secteurs

L'organisation devrait décrire ses principaux objectifs liés au climat tels que celui correspondant aux émissions, à l'utilisation de l'eau, à l'utilisation de l'énergie, etc., conformément aux obligations réglementaires anticipées, ou aux contraintes de marché ou à d'autres objectifs. Ces autres objectifs peuvent être des objectifs d'efficacité ou bien financiers ; un niveau de tolérance à des pertes financières ; des émissions de GES évitées sur l'intégralité du cycle de vie d'un produit ; ou des objectifs de recettes nettes pour des produits ou services conçus pour une économie bas carbone.

Lorsqu'elle décrit ses objectifs, l'organisation devrait prendre en compte :

- si l'objectif est un chiffre absolu, ou bien s'il est basé sur un taux
- l'horizon temporel pour lequel s'entend l'objectif
- l'année de référence à partir de laquelle on mesure la performance
- les indicateurs clés de performance utilisés pour évaluer l'atteinte de l'objectif

En l'absence d'évidence, l'organisation devrait fournir une description des méthodologies utilisées pour calculer les objectifs et les indicateurs.

Indicateurs d'empreinte et d'exposition au carbone

Le Tableau 2 ci-dessous fournit les descriptions, formules et informations complémentaires pour les indicateurs habituels d'empreinte et d'exposition carbone. Le tableau contient l'indicateur d'intensité de GES moyenne pondérée dont le Groupe de travail recommande l'utilisation aux investisseurs institutionnels et aux gérants d'actifs pour faire un reporting à leurs bénéficiaires et clients, à côté d'autres indicateurs que l'organisation pourrait prendre en considération.

Table 2

Common Carbon Footprinting and Exposure Metrics

Metric	Supporting Information
Weighted Average Carbon Intensity	<i>Description</i> Portfolio's exposure to carbon-intensive companies, expressed in tons CO ₂ e / \$M revenue. <i>Metric recommended by the Task Force.</i>
	<i>Formula</i> $\sum_n \left(\frac{\text{current value of investment}_i * \text{issuer's Scope 1 and Scope 2 GHG emissions}_i}{\text{current portfolio value} * \text{issuer's \$M revenue}_i} \right)$
	<i>Methodology</i> Unlike the next three metrics, Scope 1 and Scope 2 GHG emissions are allocated based on portfolio weights (the current value of the investment relative to the current portfolio value), rather than the equity ownership approach (as described under methodology for Total Carbon Emissions). Gross values should be used.
	<i>Key Points</i> + / - + Metric can be more easily applied across asset classes since it does not rely on equity ownership approach. + The calculation of this metric is fairly simple and easy to communicate to investors. + Metric allows for portfolio decomposition and attribution analysis. - Metric is sensitive to outliers. - Using revenue (instead of physical or other metrics) to normalize the data tends to favor companies with higher pricing levels relative to their peers.
Total Carbon Emissions	<i>Description</i> The absolute greenhouse gas emissions associated with a portfolio, expressed in tons CO ₂ e.
	<i>Formula</i> $\sum_n \left(\frac{\text{current value of investment}_i}{\text{issuer's market capitalization}_i} * \text{issuer's Scope 1 and Scope 2 GHG emissions}_i \right)$
	<i>Methodology</i> Scope 1 and Scope 2 GHG emissions are allocated to investors based on an equity ownership approach. Under this approach, if an investor owns 5 percent of a company's total market capitalization, then the investor owns 5 percent of the company as well as 5 percent of the company's GHG (or carbon) emissions. While this metric is generally used for public equities, it can be used for other asset classes by allocating GHG emissions across the total capital structure of the investee (debt and equity).
	<i>Key Points</i> + Metric may be used to communicate the carbon footprint of a portfolio consistent with the GHG protocol. + Metric may be used to track changes in GHG emissions in a portfolio. + Metric allows for portfolio decomposition and attribution analysis. - Metric is generally not used to compare portfolios because the data are not normalized. - Changes in underlying companies' market capitalization can be misinterpreted.
Carbon Footprint	<i>Description</i> Total carbon emissions for a portfolio normalized by the market value of the portfolio, expressed in tons CO ₂ e / \$M invested.
	<i>Formula</i> $\frac{\sum_n \left(\frac{\text{current value of investment}_i}{\text{issuer's market capitalization}_i} * \text{issuer's Scope 1 and Scope 2 GHG emissions}_i \right)}{\text{current portfolio value} (\$M)}$

Common Carbon Footprinting and Exposure Metrics (continued)

Metric	Supporting Information
Carbon Footprint (continued)	<p>Methodology Scope 1 and Scope 2 GHG emissions are allocated to investors based on an equity ownership approach as described under methodology for Total Carbon Emissions. The current portfolio value is used to normalize the data.</p> <p>Key Points + / -</p> <ul style="list-style-type: none"> + Metric may be used to compare portfolios to one another and/or to a benchmark. + Using the portfolio market value to normalize data is fairly intuitive to investors. + Metric allows for portfolio decomposition and attribution analysis. - Metric does not take into account differences in the size of companies (e.g., does not consider the carbon efficiency of companies). - Changes in underlying companies' market capitalization can be misinterpreted.
Carbon Intensity	<p>Description Volume of carbon emissions per million dollars of revenue (carbon efficiency of a portfolio), expressed in tons CO₂e / \$M revenue.</p> <p>Formula</p> $\frac{\sum_n^i \left(\frac{\text{current value of investment}_i}{\text{issuer's market capitalization}_i} * \text{issuer's Scope 1 and Scope 2 GHG emissions}_i \right)}{\sum_n^i \left(\frac{\text{current value of investment}_i}{\text{issuer's market capitalization}_i} * \text{issuer's \$M revenue}_i \right)}$ <p>Methodology Scope 1 and Scope 2 GHG emissions are allocated to investors based on an equity ownership approach as described under methodology for Total Carbon Emissions. The company's (or issuer's) revenue is used to adjust for company size to provide a measurement of the efficiency of output.</p> <p>Key Points + / -</p> <ul style="list-style-type: none"> + Metric may be used to compare portfolios to one another and/or to a benchmark. + Metric takes into account differences in the size of companies (e.g., considers the carbon efficiency of companies). + Metric allows for portfolio decomposition and attribution analysis. - The calculation of this metric is somewhat complex and may be difficult to communicate. - Changes in underlying companies' market capitalization can be misinterpreted.
Exposure to Carbon-Related Assets	<p>Description The amount or percentage of carbon-related assets³⁴ in the portfolio, expressed in \$M or percentage of the current portfolio value.</p> <p>Formula for Amount $\sum \\$M \text{ current value of investments in carbon-related assets}$</p> <p>Formula for Percentage $\frac{\sum \text{current value of investments in carbon-related assets}}{\text{current portfolio value}} * 100$</p> <p>Methodology This metric focuses on a portfolio's exposure to sectors and industries considered the most GHG emissions intensive. Gross values should be used.</p> <p>Key Points + / -</p> <ul style="list-style-type: none"> + Metric can be applied across asset classes and does not rely on underlying companies' Scope 1 and Scope 2 GHG emissions. - Metric does not provide information on sectors or industries other than those included in the definition of carbon-related assets (i.e., energy and utilities sectors under the Global Industry Classification Standard excluding water utilities and independent power and renewable electricity producer industries).

Note: The term "portfolio" used in the table above is defined as "fund or investment strategy" for asset owners and "product or investment strategy" for asset managers.

³⁴ Recognizing that the term carbon-related assets is not well defined, the Task Force encourages asset owners and asset managers to use a consistent definition to support comparability. The Task Force suggests defining carbon-related assets as those assets tied to the energy and utilities sectors under the Global Industry Classification Standard, excluding water utilities and independent power and renewable electricity producer industries.

Annexe : Risques et opportunités liés au climat⁸

TABLEAU 1 : Exemples de risques liés au climat et d'impacts financiers potentiels

RISQUES LIES AU CLIMAT	IMPACT FINANCIER POTENTIEL
TYPE : RISQUES DE TRANSITION	
Politique et réglementaire	
<ul style="list-style-type: none"> - augmentation du prix des émissions de GES - obligations renforcées de reporting sur les émissions - obligations sur, et réglementation de produits et services existants - exposition à des litiges 	<ul style="list-style-type: none"> - coûts d'exploitation en hausse (par ex. coûts de mise en conformité, hausse des primes d'assurance) - amortissement, dépréciations d'actifs et retrait précoce de certains actifs dus au changement de politique - augmentation des coûts et/ou demande réduite pour des produits et services du fait d'amendes et de décisions de justice
Technologies	
<ul style="list-style-type: none"> - substitution de produits et services existants par des alternatives moins émettrices - investissement infructueux dans des nouvelles technologies - coût de transition vers une technologie moins émettrice 	<ul style="list-style-type: none"> - amortissement et retrait précoce de certains actifs - demande réduite pour des produits et services - dépenses de recherche et développement (R&D) dans de nouvelles technologies alternatives - investissements dans le développement de technologies - coûts pour adopter/déployer de nouvelles pratiques ou processus
Marchés	
<ul style="list-style-type: none"> - changement de comportement des clients - incertitudes quant aux signaux des marchés - hausse des coûts des matières premières 	<ul style="list-style-type: none"> - diminution de la demande de biens et de services due à l'évolution des préférences des clients - augmentation des coûts de production due à une hausse des prix des intrants (par ex. l'eau, l'énergie) et à des contraintes sur les extrants (par ex. le traitement des déchets) - hausse brutale et inattendue des prix de l'énergie - changement de la composition du chiffre d'affaires et de sa provenance, résultant dans une baisse de revenus - réévaluation des actifs et rythme de cette réévaluation (par ex. les réserves en ressources fossiles, les valorisations foncières, les valorisations de titres)
Réputation	
<ul style="list-style-type: none"> - évolution des préférences des consommateurs - stigmatisation du secteur - inquiétude croissante de parties prenantes ou commentaire négatif par des parties prenantes 	<ul style="list-style-type: none"> - baisse du CA due à une diminution de la demande de biens/services - baisse du CA due à une diminution de la capacité de production (par ex. retard dans les plans d'approbation, interruption de la chaîne d'approvisionnement) - baisse du CA due aux impacts négatifs sur la gestion et la planification des ressources humaines (par ex. l'attraction et la fidélisation des employés). - diminution de la disponibilité des capitaux

⁸ Annexes : pages 99-101

TYPE : RISQUES PHYSIQUES

TYPE : RISQUES PHYSIQUES	
Aigu	<ul style="list-style-type: none"> - diminution ou perturbation des capacités de production (par ex. difficultés de transport, interruption de la chaîne d’approvisionnement) - baisse de CA et hausse des coûts dues aux impacts négatifs sur les ressources humaines (par ex. santé, sécurité, absentéisme) - amortissement et retrait précoce d’actifs existants (par ex. dommages aux biens et actifs dans des zones à « risque élevé ») - hausse des coûts d’exploitation (par ex. approvisionnement hydrique inadapté pour une usine hydroélectrique ou pour le refroidissement d’une centrale nucléaire ou d’une centrale à combustibles fossiles) - augmentation des coûts des investissements (par ex. dommages aux installations) - baisse du CA due à des ventes/productions plus faibles - augmentation des primes d’assurance voire une moindre assurabilité pour des actifs dans des zones à « risque élevé »
<ul style="list-style-type: none"> - augmentation de la gravité des évènements climatiques extrêmes tels que les cyclones ou les inondations 	
Chronique	
<ul style="list-style-type: none"> - changement des régimes de précipitations et très grande variabilité des régimes climatiques - hausse des températures moyennes - hausse du niveau des mers 	

TABLEAU 2 : Exemples d'opportunités liées au climat et d'impacts financiers potentiels

TYPE	RISQUES LIES AU CLIMAT	IMPACTS FINANCIERS POTENTIELS
Efficacité des ressources		
	<ul style="list-style-type: none"> - utilisation de modes de transport plus efficaces - processus de production et de distribution plus efficaces - utilisation du recyclage - des bâtiments plus efficaces - une utilisation et une consommation d'eau réduites 	<ul style="list-style-type: none"> - coûts opérationnels réduits (par ex. via des gains d'efficacité et des réductions de coûts) - augmentation des capacités de production, résultant en une hausse du CA - plus forte valorisation des actifs immobiliers (par ex. des bâtiments énergétiquement efficaces, bien notés) - amélioration de la gestion et de la planification des ressources humaines (par ex. santé et sécurité améliorées, satisfaction des employés) résultant en des coûts plus bas.
Sources d'énergie		
	<ul style="list-style-type: none"> - utilisation de sources d'énergie faiblement émissives - utilisation de politiques d'incitations favorables - utilisation de nouvelles technologies - participation à un marché du carbone - transition vers une production d'énergie décentralisée 	<ul style="list-style-type: none"> - coûts opérationnels réduits (par ex. via une utilisation des réductions de coûts les plus fortes) - une exposition réduite aux augmentations des prix à venir de l'énergie - une exposition réduite aux émissions de GES et donc une moindre sensibilité aux variations du coût du carbone - génération d'un retour sur investissement dans des technologies faiblement émissives - plus grande disponibilité de capitaux (par ex. si plus d'investisseurs favorisent les producteurs faiblement émissifs) - des bénéfices réputationnels et une demande accrue pour des biens/services
Produits et services		
	<ul style="list-style-type: none"> - développement et/ou diffusion des biens et des services faiblement émissifs - développement de solutions pour l'adaptation climatique, et pour l'assurance contre le risque climatique - développement de nouveaux produits et services grâce à la R&D et l'innovation - capacité à diversifier les activités - évolutions des préférences des clients 	<ul style="list-style-type: none"> - augmentation du chiffre d'affaires due à la demande de produits et de services faiblement émissifs - augmentation du chiffre d'affaires par de nouvelles solutions aux besoins d'adaptation (par ex. des produits et services d'assurance pour le transfert de risque) - meilleur positionnement concurrentiel reflétant les évolutions des préférences des consommateurs, résultat en une augmentation du CA
Marchés		
	<ul style="list-style-type: none"> - accès à de nouveaux marchés - utilisation des incitations du secteur public - accès à de nouveaux actifs et de nouveaux sites nécessitant une couverture assurantielle 	<ul style="list-style-type: none"> - hausse du CA grâce à un accès à des marchés nouveaux et émergents (par ex. partenariats avec les gouvernements, les banques de développement) - diversification accrue d'actifs financiers (par ex. obligations vertes et infrastructures)
Résilience		
	<ul style="list-style-type: none"> - participation à des programmes d'énergie renouvelable et adoption de mesures d'efficacité énergétique - remplacement de ressources/diversification 	<ul style="list-style-type: none"> - amélioration de la valorisation par le marché grâce à des plans de sauvegarde (par ex. pour les infrastructures, pour le foncier, les bâtiments) - fiabilité accrue de la chaîne d'approvisionnement et de la capacité à opérer sous des conditions différentes - hausse du chiffre d'affaires grâce à de nouveaux produits et services tendant à garantir de la résilience

